



Direction
Référence : EAU-AUT-25-0604
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Kehlen
15, rue de Mamer
L-8280 Kehlen

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Antonissen s.à.r.l
Objet	Gestion des eaux dans le cadre de la réalisation des travaux d'excavation et de terrassement en vue de la construction d'une résidence à Kehlen
Localité(s)	Kehlen
Commune(s)	Kehlen

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés